

# Monseigneur Courchesne et l'exploitation forestière au Bas-Saint-Laurent

*Maude FLAMAND-HUBERT,  
en collaboration avec Jean LARRIVÉE<sup>1</sup>*

Monseigneur Georges Courchesne a été évêque du diocèse de Rimouski de 1928 à 1950. Ce diocèse comprend les comtés de Matapédia, Matane et Rimouski, avec tout l'arrière-pays jusqu'au Témiscouata. Mgr Courchesne est reconnu pour son implication engagée dans les dossiers de la colonisation agricole et de l'exploitation forestière dans la région bas-laurentienne. En effet, au cours de son mandat a lieu la deuxième grande phase de colonisation en réaction à la crise économique des années 1930, qui laisse sans emploi une population urbaine démunie. Des mesures sont prises par l'État, alors intimement lié à l'Église, pour favoriser l'établissement rural en milieu éloigné. Le rapport entre l'agriculture et l'exploitation forestière est bien particulier: les compagnies forestières ont besoin du territoire pour récolter la matière ligneuse, mais elles ont aussi besoin du colon pour venir travailler au chantier, et le colon, bien que son but ultime soit l'agriculture, a besoin aussi de bois pour se bâtir, se chauffer et tirer un revenu supplémentaire.

Pour rédiger cet article, j'ai consulté le dossier *Protection des forêts* aux Archives de l'Archidiocèse de Rimouski, qui comporte une majorité de documents compris dans le mandat de Mgr Courchesne. Cet évêque promeut la colonisation, défend les valeurs traditionnelles et religieuses encore dominantes au Québec, surtout dans les régions rurales, tout en s'opposant farouchement aux projets des compagnies forestières, réclamant la disponibilité des terres pour la colonisation. Il conteste déjà l'exportation de la matière brute, transformée à l'extérieur de la



Mgr Courchesne (Centenaire de Rimouski. Album-souvenir. Notes historiques 1829-1929, Rimouski, S. Vachon, 1929, p. 1).

région.

Le dossier *Protection des forêts* du fonds d'archives de l'Archidiocèse de Rimouski contient un total de 59 pièces dont 41 ont été produites lors du mandat de Mgr Courchesne. Sur les 59 pièces, 39 sont des correspondances, soit près de 65%, alors que les autres sont des documents d'information: rapports, circulaires, procès-verbaux, etc. Les cinq lettres écrites par Mgr Courchesne sont adressées à des gens influents, à qui il transmet ses

idées face à des situations précises. De plus, certaines pièces en provenance de ses correspondants ainsi que quelques rapports ou procès-verbaux mettent largement en contexte la situation et expliquent les fondements de la pensée de Mgr Courchesne.

## Les relations politiques

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, la matière ligneuse est nécessaire plus que jamais pour l'impression des journaux, mais aussi pour la fabrication des avions anglais, dont l'intérieur est fait de bois. Une lettre<sup>2</sup> comme celle du ministre du département des Terres et Forêts, Honoré Mercier, est représentative de la sollicitation faite auprès des autorités religieuses afin de participer activement à la promotion de la foresterie, non seulement dans le Bas-Saint-Laurent, mais dans tout le Québec. Les termes employés par Honoré Mercier montrent bien l'intérêt de son ministère à recevoir l'appui du clergé afin de rejoindre la population, cherchant «à éveiller l'esprit public et à former, si l'on peut parler ainsi, une conscience forestière». Qualifiant d'«œuvre [...] véritablement patriotique» la protection des forêts contre les incendies, «Voilà pourquoi nous faisons appel au patriotisme de notre clergé dont l'influence est si grande - et avec raison - auprès des populations dont il partage l'héroïque vie», conclut-il. De toute évidence, ce ministre souhaite entretenir de bonnes relations avec les autorités religieuses locales qui sont pratiquement les seules sources d'aide et de référence pour les colons, isolés et préoccupés par des questions d'ordre vital.

### **A project for a National Forest**

Le document *A project for a National Forest (A memorandum on the place of forest production in the economy of Rimouski County)*<sup>3</sup> est particulièrement intéressant puisqu'on y retrouve les objectifs de l'industrie forestière et qu'il suscite aussi les commentaires de Mgr Courchesne. Ce mémoire a été écrit en 1928, peu après l'entrée en fonction de Mgr Courchesne au poste d'évêque du diocèse de Rimouski.

Ce rapport de quinze pages, rédigé par Angus Graham, un contremaître de la compagnie Price Bros de 1922 à 1926 dans la région de Rimouski, décrit la production forestière dans l'économie rimouskoise. Plusieurs années plus tard, en 1945, ce mémoire suscite chez Émile Benoist<sup>4</sup>, collaborateur du journal *Le Devoir*, l'indignation face aux ambitions des compagnies forestières et à la dévastation des forêts. Selon lui, *A project for a National Forest* est un exemple majeur de la stratégie des compagnies forestières pour s'accaparer les régions inhabitées, piller et dominer le pays.

Le document de A. Graham identifie la colonisation comme la cause principale d'une exploitation inadéquate de la forêt. L'auteur critique tout d'abord la politique rurale, fondée sur l'humain plutôt que sur l'économie, alors que l'industrie forestière et minière serait plus rentable pour la Province qu'une communauté de pauvres fermiers luttant pour sa survie. A. Graham affirme que le capital forestier est dépensé inconditionnellement. L'établissement de sites de colonisation menace inévitablement les grandes opérations forestières, allant jusqu'à forcer les compagnies à fermer leurs établissements bien avant que le dernier lot soit concédé. Tant que l'instabilité des concessions demeurera, cela empêchera les compagnies

d'établir d'autres entreprises industrielles.

A. Graham remarque que les propriétaires des fermes plus pauvres ou leurs fils cherchent du travail à l'extérieur pour l'hiver. Il s'agit la plupart du temps du travail forestier, comme ouvriers ou draveurs. Dans ce cas, la forêt comble le déficit de la ferme, et c'est une relation très naturelle et désirable, encore bien vivante dans les plus vieux pays.

Dans la partie intitulée *A rural economy founded on the forest* (Une économie rurale fondée sur la forêt),



Mgr Courchesne au Témiscouata en juillet 1932. (Fonds Congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire F6-138, tirée de Noël Bélanger, Mgr Georges Courchesne (1880-1950), Archevêché de Rimouski, 2000, p. 89).

A. Graham établit qu'il faut trouver une autre politique rurale qui perpétuera la forêt, et par ce moyen consolidera les populations de fermiers sur n'importe quelle terre capable de les supporter, assurant en même temps la prospérité industrielle des villes. Cette politique serait basée sur la formation d'une «forêt nationale» dans le comté de Rimouski. La forêt couvrirait 1 000 milles carrés, dont 162 milles carrés sont déjà la propriété de la compagnie; le reste proviendrait des terres de la Couronne.

La protection contre les incendies serait facilitée par la formation d'une forêt nationale, puisque ce sont les incendies des colonisateurs le long des frontières qui créent 90% des risques. La délimitation d'un territoire protégé pourrait réorganiser la

protection contre les incendies. Avec l'implantation d'une forêt nationale, la compagnie pourrait enfin adopter des méthodes sylvicoles de qualité.

Selon Mgr Courchesne, la compagnie nuit à la colonisation, pillant la ressource et laissant le colon démuné. La Price Brother's Company reproche pour sa part à la colonisation d'être la cause des problèmes d'approvisionnement éventuels. Même si A. Graham présente son mémoire comme un document pour la protection des forêts, ce dernier ressemble davantage à une justification des agissements de la compagnie, très critiqués par Mgr Courchesne et d'autres personnalités de l'époque. Ce document est particulièrement important, puisque Mgr Courchesne restera toujours préoccupé par l'éventuelle réalisation d'un tel projet.

### **Les compagnies forestières**

De toutes les compagnies impliquées dans l'exploitation forestière, la Price Brothers Company est probablement celle qui domine les préoccupations de Mgr Courchesne et suscite des questions quant à ses projets

d'exploitation.

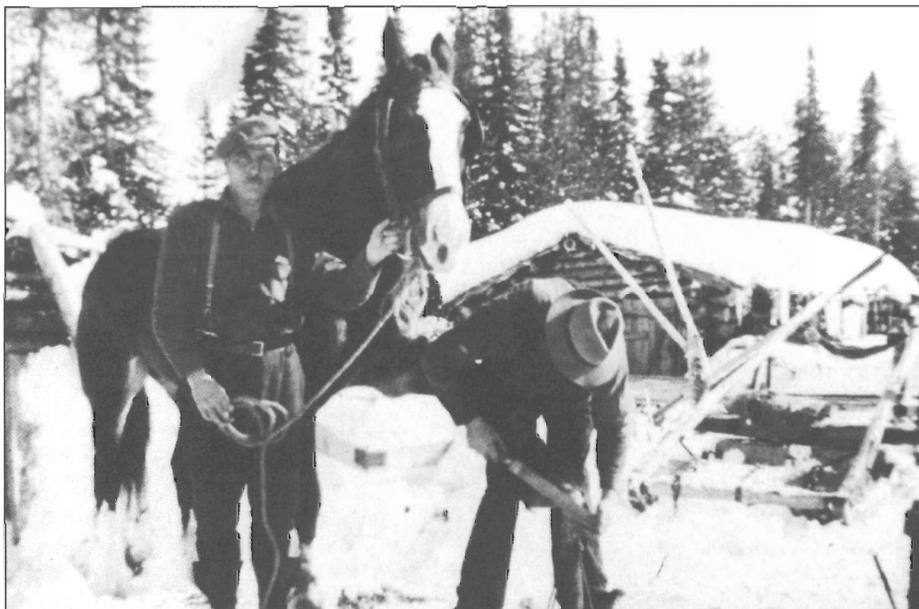
La lettre de Mgr Courchesne au député de Rimouski, Alfred Dubé<sup>5</sup>, exprime bien la tension qui existe entre la compagnie Price et les défenseurs de la colonisation. Voici la situation: la compagnie Price maintient ses activités d'exploitation dans le canton Laroche, malgré le transfert des terres et l'établissement d'une cinquantaine de familles. Les parties ne semblent pas s'entendre sur la réglementation et la légitimité des uns et des autres sur le territoire. Mgr Courchesne met en doute les intentions de la compagnie et les procédés qu'elle utilise pour justifier ses actes, « [...] le contremaître des Price commence sans tarder à exercer ce qu'il appelle son droit, et il semble bien que ce soit à la suite d'entrevues où il a obtenu le consentement de su-

*balternes du gouvernement, sinon davantage*». Il reproche à la compagnie de ne pas avoir une conscience assez développée du bien commun et d'être responsable du sous-développement de la colonisation et de l'état de dénuement qui persiste chez les colons. C'est plus généralement à l'impérialisme anglais à l'économie de marché que s'oppose Mgr Courchesne, accusant le système de piller délibérément la ressource au détriment des colons qui en ont aussi besoin pour assurer leur développement, situation aliénante qui les maintient dépendants du secours gouvernemental. Mgr Courchesne dénonce les sanctions injustes appliquées par le gouvernement aux colons et à la compagnie; cette dernière est à peine pénalisée lorsqu'elle enfreint la réglementation, alors que le colon est sévèrement réprimandé en cas d'infraction: « [...] la police devrait mettre en prison le gérant ou celui qui aura donné le scandale d'ordonner des opérations de coupe. Pourquoi pas? Est-ce qu'on n'emprisonne pas le pauvre diable qui abat un arbre sur les réserves sans permis?».

Une autre lettre de Mgr Courchesne<sup>6</sup> est aussi un bon exemple de son combat pour une exploitation différente de la forêt. Il s'agit dans ce cas de la compagnie Fraser, qui demande des contrats d'approvisionnement pour les 250 prochaines années. Selon l'évêque de Rimouski, il est inconcevable que les territoires soient «donné [s] en pur don à des étrangers et sans charges, un territoire que le régime seigneurial obligeait le seigneur à coloniser». Il affirme sans détour sa frustration en ces termes:

*«Je m'en tiens à ces signes de ma mauvaise humeur. Je n'ai pas d'objection à ce que vous les mettiez sous les yeux du Premier ministre. Je crois que l'heure est grave. [...] Je retrouve ici tout ce qui me crispait à Nicolet quand j'enseignais l'histoire des Cantons de l'Est».*

Une autre lettre tout aussi polémique est adressée directement au Premier ministre<sup>7</sup>, lui signifiant l'ampleur du problème. Mgr Courchesne ne reproche plus seulement à la compagnie de faire obstacle à la colonisation en occupant les terres et en prélevant le bois; il est inquiet de l'avenir de la forêt et des conséquences d'une éventuelle surexploitation. Les tra-



Un forgeron à l'œuvre dans un chantier. (Collection Lionel Pineau).

vailleurs forestiers et les ouvriers des scieries risquent de se trouver sans revenu une fois la ressource décimée. Encore une fois, il critique le laxisme des autorités, permettant à la compagnie de rester en marge de la réglementation. Mais aussi, il s'indigne des reproches accusant le colon d'être responsable de la déforestation, alors que ce dernier n'a accès à la terre, selon lui, qu'une fois la coupe exécutée.

#### **La protection des forêts contre les incendies**

La protection des forêts contre les incendies est souvent au cœur de la

correspondance avec le ministère des Terres et Forêts, de la Chasse et de la Pêche. La Price Brother's Company et d'autres compagnies accusent les colons et leurs pratiques de provoquer la plupart des incendies. Le ministre insiste aussi sur le respect de la réglementation restreignant la circulation à l'intérieur des territoires forestiers. Cette correspondance traduit bien l'influence du clergé sur la population. Les différents ministères et les compagnies souhaitent la collaboration du diocèse pour assurer la réussite de leurs démarches. Les nombreuses et délicates formules de politesse donnent du moins cette

impression. La lettre du ministre P. Émile Côté à Mgr Courchesne<sup>8</sup>, datée du 27 avril 1942, est un bon exemple de ce type de correspondance, dans lequel il souligne entre autre comment «Le clergé est notre plus précieux auxiliaire; en effet, la voix du prêtre qui vit au milieu des colons et dont il partage les sacrifices, est toujours écoutée». Le ministre est au courant des préoccupations de Mgr

Courchesne, l'abordant en ces mots «Permettez que nous sollicitons respectueusement votre précieuse collaboration, sachant l'intérêt que porte Votre Excellence à toute cause tendant à la conservation des ressources de notre province». Mgr Courchesne n'est pas dupe: sa réponse au ministre mentionne que malgré l'importance des compagnies dans la région, elles laissent aussi un «nid à feu» après leur passage. Finalement, la circulaire jointe à la requête du ministre, à l'attention de l'ensemble du clergé québécois, invite les colons à la prudence, rappelant les règles de

base afin que soient sécuritaires les feux d'abattis nécessaires à la préparation de la terre en culture après le défrichage. Il faut un permis (sans frais) pour circuler dans la forêt: «cette mesure n'a pas pour but de fermer la forêt aux gens mais elle permet une étroite surveillance sur les allées et venues de tous ceux qui y pénètrent; c'est le moyen d'établir les responsabilités de chacun et de punir les coupables». Le ministre termine ainsi son plaidoyer: «Dans les circonstances actuelles, il faut que tous les citoyens, sans exception, nous donnent librement leur plus entière coopération. La forêt joue un rôle primordial dans l'économie de notre Province et il faut la préserver des atteintes du feu, son plus grand ennemi».

### L'implication de Monseigneur Courchesne

Lors de la réunion du Comité économique du Bas-Saint-Laurent<sup>9</sup>, le 12 août 1943, est présenté un *mémoire de la Société de Colonisation*, adressé en fait au Premier ministre de la province: «Dans ce mémoire, la Société de Colonisation signale certains abus commis par les exploitants de la forêt, particulièrement à St-Nil où les lots au-

raient été pillés, avant d'être livrés aux colons et aussi le manque de lots pour rencontrer les exigences des aspirants colons». Trois des personnes présentes, dont le gérant de la compagnie Price à Rimouski, H. M. Wilson, contredisent ces affirmations: «que sa compagnie n'a pas dérogé aux règlements quant à la Colonie de St-Nil» et affirme «les bonnes dispositions de la Cie pour favoriser le développement équitable des colonies».

Selon le Comité économique du Bas-Saint-Laurent,

[...] la délimitation du domaine forestier et du domaine agricole devrait être faite d'après un plan

*bien défini, qui permettrait l'établissement des colons suivant les besoins et les possibilités sur des terres propres à la culture, de fonder des établissements viables, puis assurerait des conditions d'exploitation stables aux industries forestières. [...] cette classification des domaines forestier et agricole serait le premier pas à faire pour mettre fin au fléau actuel de la dévastation inconsidérée de nos forêts. MM. Wilson et Kane [représentants de la compagnie Price] remarquent que cette classification permettrait aux industries d'espérer en une certaine assurance dans l'avenir [...] que leur industrie pourrait être développée de manière à mettre en valeur certains bois, [...] et que pour arriver à ce but, il faudrait que la Cie ait l'assurance*



Un chantier au canton Jetté. (Collection Lionel Pineau).

*d'une propriété permanente.*

En 1944, le projet de séparation des terres forestières et agricoles mène à une proposition officielle élaborée conjointement par des représentants du ministère des Terres et Forêts, du ministère de la Colonisation, des représentants de la compagnie Price et du prêtre missionnaire du comté. Dans une lettre datée du 7 mai 1944<sup>10</sup>, Mgr Courchesne transmet au ministre des Terres et Forêts une copie de cette proposition pour que soit appliquée une telle délimitation respectant un certain taux de disponibilité du territoire pour la consolidation de paroisses déjà implantées. Les

exploitants forestiers s'engagent à utiliser de façon maximale la ressource forestière, mais aussi à développer l'économie par des innovations industrielles. Mgr Courchesne est insatisfait de la proposition, soulignant quelques points omis par les rédacteurs: «[...] faut-il, pour faire durer des industries qui ont leur tête à l'étranger et qui ont le soin de nous assurer qu'elles ne pourront pas donner du travail à la population ouvrière qu'elles ont attirée dans nos villages, bloquer définitivement le peuplement d'une région qui est tout d'abord destinée à donner la subsistance aux gens de la région?». Il poursuit avec quelques propositions: reboiser les secteurs défrichés impropres à l'agriculture; terminer et

publier la classification des terres avant que ne soit prise une décision; octroyer la forêt publique entre les zones en culture à des associations coopératives locales plutôt qu'au cartel des compagnies étrangères; porter une attention particulière aux marchands locaux, petits spéculateurs qui cherchent à dévaster les lots avant les compagnies, avec la complicité des politiciens locaux.

### Mandements et circulaires

En complément au dossier d'archives, quelques circulaires de Mgr Courchesne font état de la protection de la forêt, et surtout de son association à l'agriculture et à la colonisation. Une circulaire du 12 juin 1929 commence par dresser un bilan positif du congrès de Colonisation des 4 et 5 juin de la même année, qui laisse entrevoir de larges progrès dans ce domaine. Et Mgr Courchesne d'ajouter:

*Les mille milles carrés de forêts qui couvrent encore le sud du comté de Rimouski sont l'objet de trop de convoitises de la part de certains gros marchands de bois, et une grande*

compagnie qui exploite à la fois nos forêts et nos gens, aura trop multiplié ses démarches depuis un an, pour que nous ne surveillions pas le classement qui va se faire dans ces territoires par la Commission du gouvernement de Québec [...] Nous ne devons aucune hostilité à cette compagnie, mais rien ne nous autorise à la laisser se tailler chez nous un domaine seigneurial, alors que nous en avons besoin pour l'expansion pacifique de notre population catholique. Il s'agit là d'une question de bien commun, et je compte bien que nous serons toujours unanimes quand il s'agira d'appuyer la résistance que nos hommes d'État ont jusqu'ici opposée aux projets de réserve forestière perpétuelle dont je parle<sup>11</sup>.

Mgr Courchesne peçoit les défricheurs, qui ne maîtrisent aucun autre métier que celui de préparer le terrain, comme des parasites nécessaires à la colonisation. Il se méfie aussi des présumés colons, pilleurs de bois, qui laissent des sols « en jachère ou en brousse ». Dans sa circulaire du 24 décembre 1934, il prépare d'ailleurs les prêtres



MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS  
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CABINET DU MINISTRE

Québec, le 27 avril, 1942.

A Son Excellence  
Mgr Georges Courchesne,  
Evêque de Rimouski,  
Rimouski.

ARCHIVES DU  
DIOCESE DE  
RIMOUSKI

Excellence,

Permettez que nous sollicitons respectueusement votre précieuse collaboration, sachant l'intérêt que porte Votre Excellence à toute cause tendant à la conservation des ressources de notre province.

Anticipant votre assentiment, nous nous proposons d'adresser la circulaire ci-jointe aux curés de certaines paroisses de votre diocèse, leur demandant de nous prêter leur bienveillant concours, en prêchant la prudence et l'observation des règlements du Service de la Protection des Forêts, principalement pour parer au fléau de l'incendie.

Le clergé est notre plus précieux auxiliaire; en effet, la voix du prêtre qui vit au milieu des colons dont il partage les sacrifices, est toujours écoutée.

Votre Excellence voudra bien accepter, avec nos remerciements, l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

P. Emile Côté

*Ref. 28 env. - Nos amis bûcherons  
apprennent à notre circulaire -  
Nos bûcherons confient beaucoup  
et nous sommes sûrs en tout à leur  
service - G. Courchesne - t. 5.*

et curés aux objections contre la colonisation:

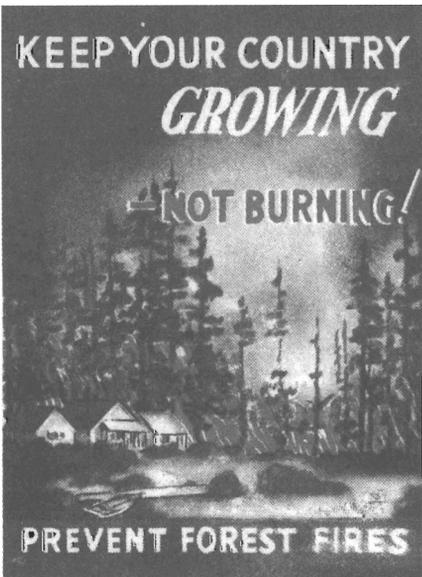
Attendons-nous, en continuant ce travail, à rencontrer des obstacles. Il y a des intérêts en conflit. La colonisation n'entame pas que le domaine exploité par les industriels du bois. Elle voue à la mort des scieries qui font vivre des ouvriers. Tout ce douloureux problème a besoin d'être abordé avec un grand souci de trouver les solutions les plus favorables au bien commun. Industrie précaire, celle du bois recule inévitablement. Il est hors de doute qu'elle répand encore dans la région un numéraire qui atténue la crise dans notre Bas-Saint-Laurent. Serait-il possible de rêver d'une exploitation moins massive et moins sollicitée par les dividendes à payer?

Mgr Courchesne favorise en conséquence les regroupements de travailleurs pour la défense de leurs droits, notamment la formation d'une section des bûcherons à l'Union catholique des cultivateurs (UCC). Il en fait ainsi l'éloge dans sa circulaire du 25 janvier 1940, traitant de « L'UCC et ses réalisations dans le diocèse »:

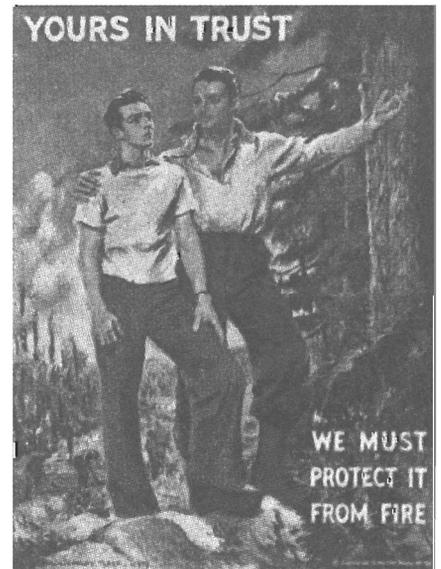
Il faut dire qu'à la faveur de la crise, l'on exploitait plus qu'il ne convient nos ouvriers saisonniers de la forêt. En 1934, les chefs de l'UCC centrale fondèrent une section des bûcherons, pour cette bonne raison que soixante-quinze pour cent des bûcherons sont des cultivateurs ou des fils de cultivateurs. [...] Cette classe de travailleurs est exposée à l'influence de maraudeurs moralement infectés. On a pu voir dans les congrès que l'esprit de l'association catholique discipline ces ouvriers et les soustrait à de ténébreuses infiltrations. [...] L'avantage de cette section consiste en ce qu'elle laisse nos bûcherons plus près de l'influence des cultivateurs que de celle des ouvriers des grandes villes industrielles<sup>12</sup>.

En 1941, l'évêque fait part cette fois de ses réflexions sur l'exploitation à outrance des forêts bas-laurentiennes:

Or, au dire d'employés des divers ministères du gouvernement de Québec et des employés des compagnies qui exploitent nos forêts, il y a lieu de penser que l'exploitation présente est tellement massive, que les forêts du sud du comté de Rimouski ne devront guère durer plus de vingt-cinq



Keep your country growing - not burning! (timbre de propagande), [1941], AAR, Protection des forêts, A-20.



Yours in trust (timbre de propagande) [1941], AAR, Protection des forêts, A-20.

ans, [...] Jamais, me dit-on, la destruction de la forêt n'y fut plus intense et plus totale. Jusqu'ici on semblait procéder comme sous le coup d'une panique, à la pensée que les colons pourraient un jour demander le sol. Depuis la guerre, on est sans doute sollicité par les commandes marchandes et par le désir d'encaisser au plus tôt des profits, la forêt dut-elle en périr.

Il faut savoir que les compagnies industrielles sont sous la direction de syndicats financiers et non sous la direction d'experts industriels. Cela fait que le syndicat financier anonyme a son point de vue: les dividendes. Et les experts industriels de ces compagnies doivent exécuter les consignes, même s'ils prévoient la ruine prochaine de l'industrie. J'ai entendu de ces ingénieurs me dire, navrés, qu'il ne leur a jamais été permis de mettre en œuvre les études forestières qu'ils ont faites il y a vingt-cinq ans, et de procéder à du reboisement, entre autre chose. [...]

Naturellement les colons à qui il arrive cette chose rare de recevoir un lot qui n'a pas eu le temps d'être dépouillé par la compagnie, suivent l'exemple et dévastent au plus tôt, sans réserve, le malheureux lopin. Calcul de pauvre homme ébloui par la perspective d'une fortune de mil à quinze cents piastres en un an. [...]

Et quand on a demandé aux véritables industriels des compagnies pourquoi il n'y a pas plus de prévision dans la coupe du bois, pourquoi il n'y a pas des méthodes plus scientifiques qui permettraient de prévoir le regain du bois et de la future récolte, dans cinquante ans, la réponse est venue: Nous n'y pouvons rien. Les directeurs nous disent que la compagnie est trop pauvre pour faire ce travail scientifiquement. [...]

Mgr Courchesne croit à la nécessité de pousser le niveau d'étude et de connaissance des gens pour leur permettre de surpasser cette situation et d'acquérir de l'autonomie. Il distingue les syndicats financiers à la tête des compagnies de leurs représentants locaux qui sont eux-mêmes soumis au bon vou-

loir des dirigeants.

\* \* \*

Pour Mgr Courchesne, la famille est le milieu essentiel à une vie saine et équilibrée, préservant les valeurs chrétiennes. Cela permet de comprendre l'implication de Mgr Courchesne dans les grandes questions économiques et industrielles de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle:

*Les petites scieries, pour la plupart, fonctionnaient au ralenti, ou bien avaient dû cesser leurs opérations, faute de matière première. Les villageois devaient souvent s'en remettre à l'aide matérielle apportée par un membre de la famille déjà établi sur une terre de la paroisse, ou encore compter sur la générosité du curé qui redistribuait aux plus démunis les produits agricoles reçus en guise de dîme ou de capitation. [...] Pour Mgr Courchesne, il fallait accentuer le travail des prédécesseurs, donner une nouvelle impulsion au mouvement de colonisation, réévaluer le potentiel des terres déjà touchées par la colonisation, mais abandonnées depuis. Cependant des obstacles formidables se dressaient devant le projet de consolidation de certains centres et l'ouverture de nouveaux territoires à la colonisation, [...] la présence de plusieurs grandes compagnies forestières qui convoitaient les riches forêts à leurs propres bénéfices [...]*<sup>13</sup>.

D'après Noël Bélanger, le combat pour la forêt est l'un des plus engagés de Mgr Courchesne, «les forces en présence étant nombreuses, bien nanties, jouissant d'appuis politiques influents». Tout en favorisant la colonisation agricole qui assurerait la survie d'une culture unique en Amérique, Mgr Courchesne entrevoyait une colonisation agricole solide dont l'exploitation forestière serait complémentaire, et dont le colon pourrait bénéficier lui-même, sans être soumis aux aléas des grandes compagnies étrangères. Mais l'évêque de Rimouski était aussi conscient qu'il était difficile de se passer des investissements des compagnies.

Pour tirer des conclusions

plus élaborées sur les idées de Mgr Georges Courchesne quant à l'exploitation forestière et la protection des forêts, il serait aussi pertinent d'analyser les dossiers sur la colonisation conservés aux archives de l'Archidiocèse de Rimouski et d'approfondir la relation avec la doctrine sociale de l'Église, en vogue à cette époque.

## Notes

- 1 Maude Flamand-Hubert a rédigé un document d'une cinquantaine de pages dans le cadre du cours HIS-05-01: Archivistique donné par Pierre Collins. Pour obtenir cet article, le texte a été abrégé et modifié par Jean Larrivée.
- 2 *Lettre d'Honoré Mercier à Mgr Georges Courchesne*, 17 avril 1928; Cote A-20 *Protection de forêts*.
- 3 *Mémoire d'A. Graham: A project for a national forest*, novembre 1928; Cote A-20 *Protection des forêts*.
- 4 Émile Benoist, *Rimouski et les pays d'en-bas*, Montréal, Les Éditions du Devoir, 1945, p. 54 à 62.
- 5 *Lettre de Mgr Georges Courchesne à Alfred Dubé*; 17 juillet 1937, Cote A-20, *Protection des forêts*.
- 6 *Lettre de Monseigneur Courchesne*, 193-?; Cote A-20, *Protection des forêts*. Malheureusement sans date et dont le destinataire est inconnu (en fait, il semble que la première partie est manquante).
- 7 *Lettre de Mgr Georges Courchesne à Adélar Godbout*, 26 avril 1941; A-20. *Protection des forêts*.
- 8 *Lettre de P. Émile Côté à Mgr Courchesne*; 27 avril 1942, Cote A-20, *Protection des forêts*.
- 9 *Procès-verbal du Comité économique du Bas-Saint-Laurent*, 12 août 1943; Cote A-20, *Protection des forêts*.
- 10 *Lettre de Mgr Georges Courchesne à Wilfrid Hamel*, 7 mai 1944; Cote A-20, *Protection des forêts*.
- 11 *Mandements et circulaires*, vol. 1, no 7, Évêché de Rimouski, le 12 juin 1929, «*Question de colonisation*», p. 74-75.
- 12 *Mandements et circulaires*, vol. 2, no 72, Évêché de Rimouski, le 25 janvier 1940, «*L'UCC et ses réalisations dans le diocèse*», p. 322.
- 13 Noël Bélanger, *Monseigneur Georges Courchesne, 1880-1950*, Rimouski, Édition de l'Archevêché de Rimouski, 2000, p. 86-87.